

pouvoir en juger par eux-mêmes, car nous tenons l'histoire que nous allons raconter de l'une des victimes de la vanité épiscopale et de la fatuité de la chanoinerie.

Il y a quelque temps déjà l'évêque avait jugé à propos de diviser la paroisse de l'île du Pads en deux, c'est-à-dire de détacher l'île St Ignace de l'ancienne paroisse.

L'île St Ignace est habitée par à peu près deux cents chefs de famille ; les uns sont cultivateurs, les autres sont navigateurs, et il a toujours existé des rivalités entre eux. Les cultivateurs sont plus riches mais beaucoup moins nombreux.

Quand il s'est agi de construire l'église paroissiale, le curé, naturellement, a choisi l'endroit qui convenait le mieux aux cultivateurs, suivant en cela le précepte ecclésiastique qui proclame par les actes des ministres de l'Évangile que le peuple n'est bon que pour payer, tandis que les grosses poches, comme on les appelle en ce pays, doivent être choyées et ménagées.

Lors d'une élection de marguilliers, les navigateurs, en vertu du nombre, remportèrent d'emblée l'élection de leur homme, mais ils avaient compté sans le curé, qui déclara que son adversaire était son choix à lui, et qu'il n'en démordrait pas. — De là, procès.

Tout naturellement, un curé qui plaide a toujours raison, et les francs-tenanciers furent déboutés de leur action en première instance, mais ils inscrivirent leur cause en appel, où elle est encore.

L'élection annuelle des marguilliers devait avoir lieu il y a quelques semaines, et les paroissiens furent invités à se réunir dans l'église neuve qui n'est pas encore tout à fait terminée. Les bancs n'étant pas encore installés, les paroissiens se tenaient debout.

Au début de la séance, M. le curé déclara que c'était lui qui déciderait sans discussion quels étaient les paroissiens qui auraient droit de voter. Les francs-tenanciers s'opposèrent à cette manière de régler le différend, et quelques-uns d'entre eux prirent sans cérémonie M. le curé par les épaules, et le persuadèrent par derrière de rentrer dans la sacristie.

De retour à l'église, une bataille en règle s'engagea entre les deux factions, et il y eut une pluie de coups de poing bien administrés et le sang coula.

C'est ici que l'intervention de M. Bruchési se présente.

Au lieu d'envoyer à l'île St Ignace un vieux curé qui aurait persuadé aux paroissiens, par de sages paroles, qu'ils avaient en grand tort de profaner le temple et de souiller l'église, il leur expédie un brouillon, expert en théologie, le tout petit chanoine Archambault, qui monte sur ses tout petits ergots, et ne trouve rien de mieux à faire que de punir tous les paroissiens dans les termes qui nous ont été rapportés par un témoin de toute la scène.

Un silence de mort régnait dans l'édifice pendant que le curé célébrait la messe basse, les réponses monotones et les syllabes mal articulées du servant de messe rompant seules la lourdeur de ce silence.

Durant ce temps l'exécuteur des hautes œuvres de l'archevêque préparait son sermon, ou plutôt son anathème.

Ce qui suit a été publié dans la *Patrie* et malgré tout le crétinisme que nous ne connaissons à cette feuille, nous ne croyons pas que la rédaction de ce compte-rendu ait jamais pu germer dans la cervelle d'un laïque, mais qu'elle a été concoctée de toutes pièces dans les usines de l'évêché.

Voici le compte-rendu :